

Annexe VII : Codes de taxation e-dec Import

Répartition des codes de taxation (CT) e-dec Import

Taxation	e-dec Import / e-dec web								Stat.		Description		
	No	Taxation	Préférence	Direction du trafic	Perfectionnement	Procédure	Décompte	Réparation	Trafic de zones franches	Trafic de frontière		CT	CMC
Normale	1	1	0	-	-	-	-	0	-	-	1	1/2	Taxation normale sans préférence
	2	1	1	-	-	-	-	0	-	-	2	1/2	Taxation normale avec préférence
	3	1	0	1/2	-	-	-	1	-	-	1	2	Taxation normale sans préférence avec réparation
	4	1	1	1/2	-	-	-	1	-	-	2	2	Taxation normale avec préférence avec réparation
Trafic de perfectionnement	5	2	0	1	1	1	1	0	-	-	15	1	TPCA suspension sans préférence sans réparation
	6	2	1	1	1	1	1	0	-	-	15	1	TPCA suspension avec préférence sans réparation
	7	2	0	1	2	1	1	0	-	-	18	1	TPFA suspension sans préférence sans réparation
	8	2	1	1	2	1	1	0	-	-	18	1	TPFA suspension avec préférence sans réparation
	9	2	0	1	1	1	2	0	-	-	16	1	TPCA remboursement sans préférence sans réparation
	10	2	1	1	1	1	2	0	-	-	17	1	TPCA remboursement avec préférence sans réparation
	11	2	0	1	2	1	2	0	-	-	19	1	TPFA remboursement sans préférence sans réparation
	12	2	1	1	2	1	2	0	-	-	20	1	TPFA remboursement avec préférence sans réparation
	13	2	0	2	1	1	1	0	-	-	13	1/2	TPCP avec/sans matériel neuf sans préf. sans réparation
	14	2	1	2	1	1	1	0	-	-	13	1/2	TPCP avec/sans matériel neuf avec préf. sans réparation
	15	2	0	2	2	1	1	0	-	-	14	1/2	TPFP avec/sans matériel neuf sans préf. sans réparation
	16	2	1	2	2	1	1	0	-	-	14	1/2	TPFP avec/sans matériel neuf avec préf. sans réparation
	17	2	0	2	1	2	1	0	-	-	13	1	TPCP avec/sans matériel neuf sans préf. sans réparation
	18	2	1	2	1	2	1	0	-	-	13	1	TPCP avec/sans matériel neuf avec préf. sans réparation
19	2	0	2	2	2	1	0	-	-	14	1	TPFP avec/sans matériel neuf sans préf. sans réparation	
20	2	1	2	2	2	1	0	-	-	14	1	TPFP avec/sans matériel neuf avec préf. sans réparation	
Trafic de perfectionnement	21	2	0	1	1	1	1	1	-	-	15	2	TPCA suspension sans préférence avec réparation
	22	2	1	1	1	1	1	1	-	-	15	2	TPCA suspension avec préférence avec réparation
	23	2	0	1	2	1	1	1	-	-	18	2	TPFA suspension sans préférence avec réparation
	24	2	1	1	2	1	1	1	-	-	18	2	TPFA suspension avec préférence avec réparation
	25	2	0	1	1	1	2	1	-	-	16	2	TPCA remboursement sans préférence avec réparation
	26	2	1	1	1	1	2	1	-	-	17	2	TPCA remboursement avec préférence avec réparation
	27	2	0	1	2	1	2	1	-	-	19	2	TPFA remboursement sans préférence avec réparation
	28	2	1	1	2	1	2	1	-	-	20	2	TPFA remboursement avec préférence avec réparation
	29	2	0	2	1	1	1	1	-	-	13	2	TPCP avec/sans matériel neuf sans préf. avec réparation
	30	2	1	2	1	1	1	1	-	-	13	2	TPCP avec/sans matériel neuf avec préf. avec réparation
	31	2	0	2	2	1	1	1	-	-	14	2	TPFP avec/sans matériel neuf sans préf. avec réparation
	32	2	1	2	2	1	1	1	-	-	14	2	TPFP avec/sans matériel neuf avec préf. avec réparation
	33	2	0	2	1	2	1	1	-	-	13	2	TPCP avec/sans matériel neuf sans préf. avec réparation
	34	2	1	2	1	2	1	1	-	-	13	2	TPCP avec/sans matériel neuf avec préf. avec réparation
35	2	0	2	2	2	1	1	-	-	14	2	TPFP avec/sans matériel neuf sans préf. avec réparation	
36	2	1	2	2	2	1	1	-	-	14	2	TPFP avec/sans matériel neuf avec préf. avec réparation	
Marchandises en retour	37	10, 11	0	-	-	-	-	0	-	-	5	1	Marchandises en retour sans préférence
	38	10, 11	1	-	-	-	-	0	-	-	5	1	Marchandises en retour avec préférence
Allègements douaniers	41	5	0	-	-	-	-	0	-	-	3	1/2	Allègements douaniers sans préférence
	42	5	1	-	-	-	-	0	-	-	4	1/2	Allègements douaniers avec préférence
	43	5	0	1/2	-	-	-	1	-	-	3	2	Allègements douaniers sans préférence avec réparation
	44	5	1	1/2	-	-	-	1	-	-	4	2	Allègements douaniers avec préférence avec réparation
Tabac	45	6	1	-	-	-	-	0	-	-	2	1/2	Tabac avec préférence
	46	6	0	-	-	-	-	0	-	-	1	1/2	Tabac sans préférence
	47	6	1	1/2	-	-	-	1	-	-	2	2	Tabac avec préférence avec réparation
	48	6	0	1/2	-	-	-	1	-	-	1	2	Tabac sans préférence avec réparation
Exempt de douane	49	7	1	-	-	-	-	0	-	-	8	1/2	Exempt de douane avec préférence
	50	7	0	-	-	-	-	0	-	-	8	1/2	Exempt de douane sans préférence
	51	7	1	1/2	-	-	-	1	-	-	8	2	Exempt de douane avec préférence avec réparation
	52	7	0	1/2	-	-	-	1	-	-	8	2	Exempt de douane sans préférence avec réparation
Exempt de redevances	53	8	1	-	-	-	-	0	-	-	0	2	Exempt de redevances avec préférence
	54	8	0	-	-	-	-	0	-	-	0	2	Exempt de redevances sans préférence
	55	8	1	1/2	-	-	-	1	-	-	0	2	Exempt de redevances avec préférence avec réparation
56	8	0	1/2	-	-	-	1	-	-	0	2	Exempt de redevances sans préférence avec réparation	
Gex, Haute-Savoie	57	1, 5, 7, 8, 10, 11	0/1	-	-	-	-	0	61	-	61	1	Trafic de zone franche avec la Haute-Savoie
	58	1, 5, 7, 8, 10, 11	0/1	-	-	-	-	0	62	-	62	1	Trafic de zone franche avec le Pays de Gex
Samnaun	59	1, 5, 7, 8, 10, 11	0/1	-	-	-	-	0	66	-	66	2	Trafic de zone franche avec Samnaun
	60	1, 5, 7, 8, 10, 11	0/1	1/2	-	-	-	1	66	-	66	2	Trafic de zone franche avec Samnaun avec réparation
Trafics dans la zone frontière	61	1, 5, 7, 8, 10, 11	0/1	-	-	-	-	0	-	60	60	1	Trafic dans la zone frontière d'exploitation forestière avec la France
	62	1, 5, 7, 8, 10, 11	0/1	-	-	-	-	0	-	63	63	1	Autre trafic dans la zone frontière
	63	1, 5, 7, 8	0/1	-	-	-	-	0	-	67	67	2	Produits du pacage frontalier
	64	1, 5, 7, 8	0/1	-	-	-	-	0	-	68	68	2	Trafic de marché

Types de taxation

- 1 Taxation normale
- 2 Trafic de perfectionnement
- 3 Trafic de réparation
- 4 Marchandises en retour
- 5 Allègement douanier
- 6 Tabac
- 7 Admission en franchise selon LD
- 8 Admission en franchise de redevances
- 10 Marchandises en retour selon le droit douanier
- 11 Marchandises en retour selon LD et LTVA

Préférence

0 non / 1 oui

CMC

- 1 Marchandise commerciale
- 2 Marchandise non commerciale

Types de procédure

- 1 Procédure ordinaire
- 2 Procédure simplifiée
- 3 Procédure spéciale

Types de décompte

- 1 Système de la suspension
- 2 Procédure de remboursement

Types de perfectionnement

- 1 Trafic de perfectionnement commercial
- 2 Trafic de perfectionnement à façon

Réparation

1 oui / 0 non

Direction du trafic

- 1 actif
- 2 passif

Trafics de zone franche

- 61 Haute-Savoie
- 62 Pays de Gex
- 66 Samnaun

Remarque e-dec

DPO_HANDELSWARE_C = HST_WARENTYP 4 (entrepôt intermédiaire, seulement export);
DPO_HANDELSWARE_C = HST_WARENTYP 7 (réparation, import und export)

► Livraison Warentyp à DDB (MNC)

Trafics dans la zone frontière

- 60 Trafic de zone frontière d'exploitation forestière avec la France
- 63 Autre trafic de zone frontière
- 67 Produits du pacage frontalier
- 68 Trafic de marché

► tous les champs " vides " sont facultatifs (ils peuvent contenir une valeur ; mais ne doivent pas)

► tous les champs avec " - " ne sont pas présents

Lorsqu'aucune combinaison n'entre en ligne de compte => champ CT = vide

Lorsque plusieurs combinaisons entrent en ligne de compte =>

- si mêmes CT = accepter
- si différents CT = vide

Code de taxation = CT Importation

Dans l'application e-dec, les codes de taxation n'existent pas: les divers champs e-dec (type de taxation, préférence, etc.) sont combinés puis transformés par un filtre en CT correspondants. L'indication dans la colonne e-dec informe sur la possibilité d'établir la combinaison correspondante.

CT	Texte	e-dec	Abréviation
0	Marchandises non commerciales en franchise ¹	X	MNC
1	Dédouanement au taux normal	X	
2	Dédouanement au taux préférentiel	X	
3	Marchandises bénéficiant d'un allègement douanier au taux normal	X	
4	Marchandises bénéficiant d'un allègement douanier au taux préférentiel	X	
5	Marchandises en retour ²⁾	X	
8	Envois exempts de douane selon l'art. 8 LD accord UNESCO	X	
13	Trafic de perfectionnement commercial passif (système de la suspension / système de la suspension simplifié)	X	TPCP (SU / SUs)
14	Trafic de perfectionnement à façon passif (système de la suspension / système de la suspension simplifié)	X	TPFP (SU / SUs)
15	Trafic de perfectionnement commercial actif ³⁾ (système de la suspension)	X	TPCA (SU)
16	Trafic de perfectionnement commercial actif ³⁾ (procédure de remboursement taux normal)	X	TPCA (RE)
17	Trafic de perfectionnement commercial actif ³⁾ (procédure de remboursement taux préférentiel)	X	TPCA (RE)
18	Trafic de perfectionnement à façon actif ³⁾ (système de la suspension)	X	TPFA (SU)
19	Trafic de perfectionnement à façon actif ³⁾ (procédure de remboursement taux normal)	X	TPFA (RE)
20	Trafic de perfectionnement à façon actif ³⁾ (procédure de remboursement taux préférentiel)	X	TPFA (RE)
60	Trafic dans la zone frontière d'exploitation forestière avec la France	X	
61	Trafic de zone franche avec la Haute-Savoie	X	
62	Trafic de zone franche avec le Pays de Gex	X	
63	Autre trafic dans la zone frontière	X	
66	Trafic avec Samnaun	X	
67	Produits du pacage frontalier	X	
68	Trafic de marché	X	

Explications

- 1) Marchandises non commerciales déclarées avec e-dec en franchise de douane (avec ou sans préférence). Marchandises qui, dans la procédure de la déclaration en douane écrite, peuvent être déclarées au moyen d'une déclaration en douane simplifiée (double de la lettre de voiture, copie de facture, etc.), entre autres :
 - courrier diplomatique
 - effets personnels
 - papiers d'affaires
 - échantillons de marchandises
- 2) Les marchandises pour / après réparation ne sont pas considérées comme marchandises en retour. Réparation = opération rendant à nouveau intégralement utilisable une marchandise utilisée, usagée, détériorée ou salie.
- 3) Jusqu'à la mise en place d'une solution électronique de taxation à l'importation et à l'exportation de la procédure simplifiée de perfectionnement actif, la taxation doit être effectuée selon le form. [47.84](#) (form. 11.71 et 11.72 resp. 11.86).

1.1.1 Codages pour cas spéciaux Importation (état mars 2018)

voir aussi [cas spéciaux e-dec importation](#)

				e-dec Import				
				Mar- chan- dis- e com- mer- ciale	Préfé- rence	Valeur statistique	Valeur TVA	
Perfectionnement actif/passif Autre que sous le régime du perfectionnement actif/passif. Doit être déclaré en procédure normale selon les prescriptions générales.		Pour perfectionnement sur le territoire douanier (actif) = Marchandise commerciale		Oui	Non / Oui	Valeur marchandise + frais de transport jusqu'à la frontière	TVA R-69-03 chiffre 9 + 11 + 5	
		En retour après perfectionnement hors du territoire douanier (passif) = Marchandise commerciale		Oui	Non / Oui	Valeur export + coûts du travail/perfectionnement + matériel neuf + frais de transport jusqu'à la frontière	TVA R-69-02 chiffre 18 TVA R-69-03 chiffre 8.3 TVA R-69-11 chiffre 2.2	
Perfectionnement actif (sans réparation) sous le régime du perfectionnement Art. 12 et 59 LD Les marchandises dans le trafic de perfectionnement actif en procédure simplifiée, doivent être déclarées avec le form. 11.71 et 11.72.		Type de perfectionnement	Type de procédure	Décompte				
				commercial	ordinaire	système de la suspension	Oui	Non / Oui
		à façon	ordinaire	système de la suspension	Oui	Non / Oui	Valeur marchandise + frais de transport jusqu'à la frontière	TVA R-69-03 chiffre 9 + 11
				syst. du remboursement	Oui	Non / Oui		
Perfectionnement passif (sans réparation) sous le régime du perfectionnement Art. 13 et 60 LD		commercial	ordinaire et simplifiée	système de la suspension	Oui	Non / Oui	<u>1^{ère} position</u> Valeur export + coûts du travail/perfectionnement + frais de transport jusqu'à la frontière	TVA R-69-02 chiffre 17 TVA R-69-03 chiffre 8.2 TVA R-69-11 chiffre 2.1
		à façon	ordinaire et simplifiée	système de la suspension	Oui	Non / Oui	<u>2^{ème} position</u> Valeur du matériel neuf	

Réparation Autre que sous le régime du perfectionnement actif/passif. Doit être déclaré en procédure normale selon les prescriptions générales. La direction du trafic (actif ou passif) doit toujours être indiquée.	Pour réparation sur le territoire douanier (actif) = Marchandise non commerciale			Non	Non / Oui	Valeur marchandise + frais de transport jusqu'à la frontière	TVA R-69-03 chiffre 9 + 11 + 5
	En retour après réparation hors du territoire douanier (passif) avec/sans matériel neuf y c. la réparation sous garantie = Marchandise non commerciale			Non	Non / Oui	Valeur export + coûts du travail/perfectionnement + matériel neuf + frais de transport jusqu'à la frontière	TVA R-69-02 chiffre 17 TVA R-69-03 chiffre 8.2 TVA R-69-11 chiffre 2.1
Réparation sous le régime du perfectionnement actif Art. 12 et 59 LD Les marchandises pour / après réparation dans le trafic de perfectionnement actif en procédure simplifiée, doivent être déclarées avec le form. 11.71 et 11.72.	commercial	ordinaire	système de la suspension	Non	Non / Oui	Valeur marchandise + frais de transport jusqu'à la frontière	TVA R-69-03 chiffre 5 + 11
			syst. du remboursement	Non	Non / Oui		
	à façon	ordinaire	système de la suspension	Non	Non / Oui	Valeur marchandise + frais de transport jusqu'à la frontière	TVA R-69-03 chiffre 9 + 11
			syst. du remboursement	Non	Non / Oui		
Réparation sous le régime du perfectionnement passif Art. 13 et 60 LD	commercial	ordinaire et simplifiée	système de la suspension	Non	Non / Oui	<u>1^{ère} position</u> Valeur export + coûts du travail/perfectionnement + frais de transport jusqu'à la frontière	TVA R-69-02 chiffre 17 TVA R-69-03 chiffre 8.2 TVA R-69-11 chiffre 2.1
	à façon	ordinaire et simplifiée	système de la suspension	Non	Non / Oui	<u>2^{ème} position</u> Valeur du matériel neuf	
Marchandises en retour	Marchandises suisses en retour art. 10 et 48 LD			Oui	Non / Oui	Valeur export + frais de transport jusqu'à la frontière	TVA R-69-03 chiffre 9 + 11